

MIRECOURT, le 5 septembre 2016

Monsieur et Cher Collègue,

Vous êtes prié d'assister à une réunion du Conseil Municipal qui aura lieu en salle de la MAIRIE

LUNDI 12 SEPTEMBRE 2016 à 18 HEURES 15

Veillez agréer, Monsieur et Cher Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Yves SEJOURNE

- Adoption du compte-rendu de la séance du 11 juillet 2016
- Décisions municipales
- DIA
- Rapport annuel sur le service de l'eau
- Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CCPM
- Subvention exceptionnelle
- Création d'une régie temporaire
- Signature d'un CUI-CAE
- Modification d'horaire
- Changement de grade
- Signature d'un contrat d'apprentissage
- Questions diverses

--ooOoo--

Présents : Mmes CHIARAVALLI, BABOUHOT, VIDAL, BARBIER, MOINE, DIEZ, PREAUT, SIMON, CLEMENT, BAILLY, WALTER, HUMBERT

MM SEJOURNE, RUGA, MARA, MALLERET, SERDET, EVROT DAVAL, BLONDELLE, FY, CITOYEN

Absents : Mme DUBUC, M. LAIBE

Absents ayant donné pouvoir : M. FERRY à M. SEJOURNE

M. MICHEL à Mme VIDAL

Mlle BENABID à Mme CHIARAVALLI

M. JAMIS à M. FY

Mme SOMNY à M. CITOYEN

Secrétaire de séance : Mme Claudine SIMON

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, et invite l'assemblée à élire un secrétaire de séance. Madame Claudine SIMON, Conseiller Municipal, est déclarée installée dans ses fonctions. Le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2016 dont lecture est donnée par Madame Claudine SIMON, secrétaire, est adopté à l'unanimité.

--ooOoo--

Monsieur le Maire informe les membres présents de modification apportée à l'ordre du jour :

- Ajout de 1 point
- Délégation de signature pour convention de groupement de commandes

La modification proposée est adoptée à l'unanimité.

--ooOoo--

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en application de l'article L.2122.20 et du Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2014 :

06/01

Objet : Décisions municipales - information

- n° 2016-020 : tarifs et droits d'inscription à l'Ecole Municipale de Musique pour l'année scolaire 2016/2017
- n° 2016-021 : modification du tarif opérations spéciales au Cinéma Le Rio pour l'opération « Ciné Cool » du 27 août au 3 septembre
- n° 2016-022 : tarifs de vente au Musée de la Lutherie

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Réception Sous-Préfecture
Le 19 septembre 2016

Prend acte de ces informations.

--ooOoo--

06/01

Objet : renonciation à l'exercice du droit de préemption

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en application de l'article L.2122.22 et R. 122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2014 :

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur la vente des propriétés appartenant à :

- Madame HOBOM Marie-Dominique, pour un bien cadastré AC 133 et AC 134, sis 3 rue Germini, en rente viagère, au prix de 15000,00 € + rente annuelle de 600,00 €
- SCI ICAR I représentée par Monsieur et Madame ICETA Gilles, pour un bien cadastré AL 200, sis 18 rue du Faubourg Saint-Vincent, au prix de 170 000,00 €
- SCI JUSVIMANATINE représentée par Monsieur GRUX Daniel, pour un bien cadastré AM 311, sis 18 rue Général Leclerc, au prix de 99 000,00 €
- Consorts MAURIN, pour un bien cadastré AL 100, sis 41 bis rue du Faubourg Saint-Vincent, au prix de 51 000,00 €
- Consorts VERNIER, pour un bien cadastré AW 6, AW 73, AW 74 et AW 76, sis 615 avenue Porterat, au prix de 140 000,00 €
- Consorts THIEBAUT, pour un bien cadastré AT 104, sis 32 rue Jean Bouin, au prix de 72 000,00 €
- Monsieur TROMBINI Philippe, pour un bien cadastré AM 549, sis 13 rue Thiers, au prix de 26 000,00 €

- Monsieur CASSIN Jean, pour un bien cadastré AM 241, sis 29 rue Chanzy, au prix de 135 000,00 €
- Monsieur et Madame DIGNEY William, pour un bien cadastré AC 262, AC 285 et AC 286, sis 143 avenue de Chamiec, au prix de 163 000,00 €
- Madame FREY Corinne, pour un bien cadastré AM 434, sis 55 rue Chanzy, au prix de 15 000,00 €
- SARL INVESTISSEMENTS, pour un bien cadastré AM 311, sis 18 rue Général Leclerc, au prix de 160 000,00 €

Réception Sous-Préfecture
Le 19 septembre 2016

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Prend acte de ces informations.

--ooOoo--

06/03

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour l'année 2015

L'Adjoint aux Travaux, Roland RUGA, rappelle au Conseil Municipal que, conformément aux dispositions de la loi n° 95-101 du 2 février 1995, relative à la protection de l'environnement, et du décret n° 99-635 du 6 mai 1995, un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, au titre de l'année 2015, lui a été remis par le Président du Syndicat d'Eau Potable de la Région Mirecurtienne.

Il retrace les grandes lignes de ce rapport aux membres présents.

Monsieur Roland RUGA précise que le public sera informé par voie d'affichage de la présente délibération et de la possibilité de consulter ce rapport en mairie (Secrétariat Général) ou sur le site internet de la Ville.

Réception Sous-Préfecture
Le 19 septembre 2016

Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents et représentés

Prend acte de cette information

--ooOoo--

06/04

Objet : Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays de Mirecourt

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays de Mirecourt adopté le 11 août 2016.

Il explique que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce rapport qui permettra au Conseil Communautaire d'établir l'attribution de compensation définitive de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays de Mirecourt.

Réception Sous-Préfecture
Le 19 septembre 2016

--ooOoo--

06/05

Objet : Subvention
exceptionnelle à une
association

Réception Sous-Préfecture
Le 19 septembre 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le 13 juillet au soir un dysfonctionnement électrique a empêché une partie des animations organisées par l'Amicale du Faubourg Saint Vincent.

Afin de ne pas pénaliser cette association, qui avait engagé des dépenses pour animer cette soirée, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € à l'Amicale du Faubourg Saint Vincent.

Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal
Par 26 voix pour et 1 contre (P. Daval)

Décide de verser une subvention exceptionnelle de 300 € à l'Amicale du Faubourg Saint Vincent

Dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2016 – article 6574

--ooOoo--

06/06

Objet : Création d'une régie
temporaire

Réception Sous-Préfecture
Le 19 septembre 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Ville de Mirecourt va procéder à la vente des sièges du cinéma. La vente est prévue du 21 au 25 septembre prochain au prix de 20 €/siège et de 10 € pour les plus abîmés.

Le règlement se fera dans les locaux du cinéma puisqu'il sera proposé aux acquéreurs de venir prendre possession des sièges sur place.

Ainsi il est nécessaire de créer une régie provisoire pour permettre au régisseur d'encaisser les espèces (jusqu'à 300 €) et les chèques.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à créer une régie temporaire du 21 au 25 septembre pour encaisser le produit de la vente des sièges du cinéma et à parapher les documents afférents.

--ooOoo--

06/07

Objet : Création de poste dans
le cadre du dispositif CUI-
CAE

Réception Sous-Préfecture
Le 19 septembre 2016

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, M. le Maire propose de créer un contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 8 août 2016.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi et de la Mission Locale de la Plaine des Vosges pour le compte de l'Etat.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer la convention et le contrat de travail pour une durée de 12 mois avec M. ROBERT José, dont le contrat de travail à l'Association LA BOUEE prend fin le 7 août 2016 .

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu les explications de son Maire

A l'unanimité des membres présents et représentés

- décide de créer un poste à temps complet dans le cadre du dispositif CUI-CAE à compter du 8 août 2016 pour une durée initiale de 12 mois, rémunéré sur la base du SMIC
- précise que le taux de prise en charge par l'Etat est fixé à 85 % sur la base de 20 h 00 hebdomadaires
- autorise Monsieur le Maire à mettre en oeuvre l'ensemble des démarches nécessaires à ce recrutement

--ooOoo--

06/08

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'un agent titulaire de l'école de musique, exerçant ses fonctions dans plusieurs communes, va bénéficier d'une augmentation de son temps de travail hebdomadaire dans

Objet : modification de la durée hebdomadaire de service d'un poste à temps non complet

une commune extérieure

De ce fait, afin de respecter les règles de cumul, sa durée hebdomadaire de service à MIRECOURT doit être abaissée de 5 h 00 à 3 h 00.

Monsieur le Maire ajoute que le Comité Technique sera consulté pour avis et que l'agent concerné a donné son accord par courrier.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée délibérante de modifier la durée hebdomadaire de service d'un assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe en l'abaissant de 5 h 00 à 3 h 00.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu les explications de son Maire

Par 25 voix pour et 2 contre (M. Fy qui utilise le pouvoir de M. Jamis)

Réception Sous-Préfecture
Le 19 septembre 2016

- décide de modifier le tableau des emplois comme ci-dessus
- fixe la date d'effet au 1er septembre 2016

--ooOoo--

06/09

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une ATSEM a fait une demande de détachement afin d'être affectée à la Salle Polyvalente.

Objet : modification du tableau des emplois – changement de grade

En conséquence, il convient de compléter le tableau des emplois comme suit :

- adjoint technique principal 2ème classe

avec effet au 1er novembre 2016 pour une durée de six mois.

A l'issue de cette période, l'agent concerné sera directement intégré sur son nouveau grade et le poste correspondant à son ancien grade sera supprimé.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a aucune incidence financière.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu les explications de son Maire

A l'unanimité des membres présents et représentés

Réception Sous-Préfecture
Le 19 septembre 2016

- décide de compléter le tableau des emplois comme ci-dessus
- fixe la date d'effet au 1^{er} novembre 2016

--ooOoo--

06/10

M. le Maire explique à l'assemblée délibérante qu'à la suite de la démission d'un jeune embauché dans le cadre d'un CAE il conviendrait de recruter un autre jeune afin d'accompagner l'électricien dans l'exercice de ses fonctions.

Objet : Création d'un poste d'apprenti

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration,

Considérant que cette formation en alternance est sanctionnée par la

délivrance d'un diplôme,

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour le jeune accueilli que pour le service accueillant,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu les explications de son Maire

- décide de conclure un contrat d'apprentissage à compter du 5 septembre 2016 pour une durée de 24 mois, rémunéré sur la base de 41 % SMIC pour la 1ère année et sur la base de 49 % du SMIC pour la 2ème année
- précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget
- autorise Monsieur le Maire à mettre en oeuvre l'ensemble des démarches nécessaires à ce recrutement.

Réception Sous-Préfecture
Le 19 septembre 2016

--ooOoo--

06/11

Objet : délégation de signature
pour convention de groupement
de commandes

L'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, dans son article 28, ouvre la possibilité de créer des groupements de commandes entre collectivités territoriales pour des intérêts techniques et économiques.

Ainsi les travaux de réfection de la rue du Colonel Mangin (assainissement eaux usées pour la CCPM, enfouissement des réseaux secs, éclairage public et réhabilitation voirie pour la Ville de Mirecourt) pourront être réalisés par une seule entreprise.

Le Président de la CCPM étant également Maire de la Commune de Mirecourt, il convient de donner délégation de signature à un adjoint pour signer au nom de la Commune de Mirecourt la convention de groupement de commandes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Par 26 voix pour et 1 abstention (M. Ruga)

Réception Sous-Préfecture
Le 19 septembre 2016

Décide de donner délégation à M. Roland RUGA, Adjoint aux Travaux de la Ville de Mirecourt, pour signer une convention au nom de la Ville de Mirecourt un groupement de commandes avec la CCPM concernant les travaux de réfection de la rue du Colonel Mangin.

--ooOoo--

N° 1 à 11

Mmes CHIARAVALLI BABOUHOT VIDAL

BARBIER CLEMENT MOINE

DIEZ PREAUT SIMON

BAILLY WALTER HUMBERT

MM SEJOURNE RUGA MARA

MALLERET SERDET EVROT

DAVAL BLONDELLE FY

CITOYEN